

Séance du 06 avril 2023

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-04-2023-13

Date de convocation le 06/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 14

Le six avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes ETCHART, BAZIARD, GRAUX, GUITTONNEAU, LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LAPETRE, HILLOOU, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avait donné pouvoir : Mme CAZENAVE pouvoir à Mme GUITTONNEAU

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2023.

L'augmentation des bases de la fiscalité est indexée sur l'indice des prix à la consommation. Le coefficient est de 7.1 % pour 2023.

TAXES	Taux 2022 (Pour information)	BASES 2023	TAUX 2023 (Vote)	PRODUIT 2023
Foncier Bâti	23.16 %	8 425 000	23.16 %	1 951 230 €
Foncier Non Bâti	14.60 %	65 300	14.60 %	9 534 €
Taxe Habitation	5.14 %	77 922	5.14 %	4 005 €
TOTAL				1 964 769 €
<i>Rappel produit de la fiscalité 2022</i>				<i>1 835 867 €</i>

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** à l'unanimité les taux de fiscalité pour 2023.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230406-06_04_2023_13-BF